



Le Coq Sportif veut intenter une action en justice contre la Fédération camerounaise de football pour « rupture de contrat abusif ».

« Nous avons d'ores et déjà mandaté notre Conseil habituel, afin d'engager toutes les procédures judiciaires nous permettant d'obtenir réparation du préjudice subi, ce qui malheureusement aura des conséquences importantes pour la Fécafoo... Nous vous informons que nous assignons la Fédération camerounaise de football, en vue d'obtenir la poursuite de ses engagements contractuels jusqu'à l'échéance naturelle de notre contrat, soit le 31 décembre 2023 », note l'équipementier français dans un communiqué publié ce 3 août.

Cette action pourrait définitivement mettre en faillite les caisses de la Fédération Camerounaise de Football. Les sources proches de l'équipementier français, indiquent qu'il entend demander comme dommage et intérêts 15 millions d'euros à la FECAFOOT, soit environ 9 milliards 825 millions Fcfa. **« Si cette requête aboutissait comme l'annonce les avocats du CoQ Sportif, à cette somme S'ajoute la condamnation récente de la FECAFOOT par la FIFA à payer 1 milliard Fcfa à l'ancien coach pour résiliation abusive de contrat. Ce qui porte à 11 milliards Fcfa l'argent qui devra sortir soit des caisses de l'Etat soit de la FECAFOOT. D'où la question fondamentale : Qui va payer? Pourquoi ne pas négocier ? Pourquoi jeter par la fenêtre tant d'argent ? »**, s'interroge le lanceur d'alerte Boris Bertolt.

L'instance suprême du football camerounais a indiqué le 2 août 2022 avoir déjà retenu trois équipementiers dans la liste finale. Le nouvel équipementier sera connu dans les prochains jours.

Le Coq Sportif a annoncé également des représailles contre toute marque qui viendrait à s'engager avec la Fécafoot.